

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent cinquante-troisième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 5 décembre 2022 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre Taché à Gatineau, à la Grande salle, local CS-072, et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 13 FÉVRIER 2023

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente		X*
ASSELIN, Raphaëlle Étudiante	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LACASSE, Jacqueline Représentante des collèges	X	
BOUTONNET, Vincent Professeur- Départ. Sciences de l'éducation		X*	MARTINEAU, Julie Étudiante	X	
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X À partir de 17 h		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique	X (Visio)	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X	
GOSSELIN, Mélanie Membre socio-économique	X (Visio)		Siège vacant (personne professeure)		
Personne convoquée	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X	
			NADON, Martine Coordonnatrice et attachée d'administration – Décanat des études		X*
			RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
Personnes invitées	Présente	Absente	Personnes invitées	Présente	Absente
CÔTÉ, Murielle Directrice du Service des finances	X (Visio) Points 12.1 à 12.4		FOUQUETTE, France Directrice du Cabinet de la rectrice	X Point 13.1	
CHAURET, Nadine Coordonnatrice du Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais	X Point 13.1		SCHNOBB, Jesse Étudiant et consultant	X Point 13.1	
Secrétaire général adjoint	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
LANGLOIS, Me Denis	X		AUGER, Mireille	X	

*Absence motivée.

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 45.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

Sur consentement des membres

3.- Procès-verbal :

3.1. Quatre cent cinquante-deuxième réunion (24 octobre 2022)

3.1.1. Adoption

3.1.2. Affaires en découlant

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Quatre cent soixante-deuxième réunion (17 octobre 2022) du comité exécutif

5.- Émission d'une attestation d'études – programme court de deuxième cycle

6.- Nomination d'un membre au comité de protection des animaux de l'UQO

7.- Nomination d'un membre au comité institutionnel de développement durable de l'UQO

8.- Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche de l'UQO

9.- Nomination de membres au comité permanent visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel de l'UQO

10.- Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention l'UQO

11.- Nomination de la représentante de l'UQO au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits

Affaires courantes

12.- Affaires administratives et financières

12.1 Engagement financier de l'UQO dans le cadre du projet de Campus unifié

12.2 Approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2022-2023

12.3 Approbation du budget révisé du fonds d'investissement de l'UQO pour l'exercice financier 2022-2023

12.4 Orientations budgétaires 2023-2024

13.- Affaires générales et institutionnelles

13.1 Présentation de l'*Atelier de développement durable*

13.2 Information du président

13.3 Information de la rectrice

14.- Affaires académiques

14.1 Projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en génie électrique (profil mémoire) (M. Sc. A.)

14.2 Embauche d'une professeure régulière au Département de droit

14.3 Embauche d'une professeure régulière au Département de droit

14.4 Projet de répartition des postes de professeur·e par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2023-2024

15.- Nominations

15.1 Nomination d'un membre au comité d'audit externe de l'UQO pour l'année 2022-2023

16.- Période d'information et questions

17.- Dépôt de documents

17.1 Reddition de comptes - *Rapport sur l'application de la politique « sans fumée » : Établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire*

18.- Prochaine réunion (13 février 2023)

19.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

Sur consentement des membres

3.- **Procès-verbal :**

3.1 **Quatre cent cinquante-deuxième réunion (24 octobre 2022)**

3.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent cinquante-deuxième réunion (24 octobre 2022), et ce, sans modifications.

3.1.2 **Affaires en découlant**

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent cinquante-deuxième réunion (24 octobre 2022), les suites régulières ont été données.

4.- **Entérinement des décisions de la :**

4.1 **Quatre cent soixante-deuxième réunion (17 octobre 2022) du comité exécutif**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent soixante-deuxième (17 octobre 2022) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5.- **Émission d'une attestation d'études – programme court de deuxième cycle**

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7002 concernant l'émission d'une attestation d'études – programme court de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

6.- Nomination d'un membre au comité de protection des animaux de l'UQO

Conformément à l'article 4 de la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité de protection des animaux (CPA), incombe au conseil d'administration.

Le CPA est composé des membres suivants :

- Une personne professeure par département où il y a utilisation d'animaux, proposée par l'assemblée départementale, ayant de l'expérience dans le domaine du soin et de l'utilisation des animaux, et dont les travaux peuvent ou non comprendre l'utilisation active d'animaux pendant la durée de son mandat au CPA;
- Le vétérinaire consultant;
- Une personne représentante des étudiants, proposée par l'association générale des étudiant·es;
- Un membre de l'Université dont les activités normales, passées ou présentes, ne dépendent pas de l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests;
- Une personne, préférablement deux, représentant les intérêts et les préoccupations de la collectivité, n'ayant aucun lien avec l'Université et n'étant pas impliquée dans l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests;
- Une personne représentante du personnel technique (technicien ou technicienne en santé animale, technicien animalier ou technicienne animalière, ou technicien ou technicienne de recherche), s'il y a un tel technicien ou une telle technicienne qui est activement engagé·e au niveau du soin et/ou de l'utilisation des animaux au sein de l'Université;
- Une personne représentante de l'animalerie, le cas échéant;
- La coordonnatrice ou le coordonnateur du CPA qui agit à titre de secrétaire du CPA.

Pour faire suite à une visite du Conseil canadien de protection des animaux, le Décanat de la recherche et de la création a entrepris des démarches pour pourvoir le deuxième poste de personne représentant les intérêts et les préoccupations de la collectivité, n'ayant aucun lien avec l'Université et n'étant pas impliquée dans l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests.

Le doyen de la recherche et de la création, monsieur Jonathan Paquette, recommande la nomination de monsieur Charlie Martin comme personne membre de la collectivité.

Le mandat des membres est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable jusqu'à un maximum de huit années de service consécutives.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7003 concernant la nomination d'un membre au comité de protection des animaux de l'UQO (**Charlie Martin**); laquelle est jointe en appendice.

7.- Nomination d'un membre au comité institutionnel de développement durable de l'UQO

Le 17 juin 2019, le conseil d'administration a adopté la *Politique de développement durable*. Cette politique crée un comité institutionnel de développement durable qui a pour mandat de recommander les grandes orientations et de conseiller l'Université en matière de développement durable. Cette politique découlait d'un projet issu du plan stratégique de 2016-2020.

Ce comité est composé des personnes suivantes :

- Le recteur ou la rectrice ou la personne qui le ou la représente;
- Un étudiant ou une étudiante de premier cycle ou son substitut;
- Un étudiant ou une étudiante aux cycles supérieurs ou son substitut;
- Un étudiant syndiqué ou une étudiante syndiquée ou son substitut;
- Un professeur ou une professeure ou son substitut;
- Une personne chargée de cours ou son substitut;

- Un membre du personnel de soutien ou son substitut;
- Un membre du groupe professionnel ou son substitut;
- Un membre du personnel administratif ou son substitut;
- Un membre du personnel cadre;
- Le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ou la personne qui le ou la représente;
- Le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'enseignement et à la réussite ou la personne qui le ou la représente;
- Le directeur ou la directrice du Service des terrains et bâtiments ou la personne qui le ou la représente;
- Le vice-recteur ou la vice-rectrice à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation ou la personne qui le ou la représente;
- La personne responsable du développement durable, secrétaire du comité.

Ces membres sont nommés pour un mandat de deux ans par le conseil d'administration sur recommandation des associations ou syndicats concernés à la suite de l'appel de candidatures du Secrétariat général.

Le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir le poste de professeur·e suppléant·e qui est vacant.

Le Secrétariat général a reçu la recommandation du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO. Le conseil est donc invité à nommer un membre pour un mandat de deux ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7004 concernant la nomination d'un membre au comité institutionnel de développement durable de l'UQO (**Charles-Antoine Bachand**); laquelle est jointe en appendice.

8.- Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche de l'UQO

Conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche (CER), incombe au conseil d'administration. Le CER est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER, dont au moins 80 % sont des professeur·es de l'Université;
 - André Durivage, Département des sciences administratives (01.10.2020 - 30.09.2023)
 - Geneviève Parent, Département de psychologie et psychoéducation (01.11.2021 - 30.10.2024)
 - Valérie Lebel, Département des sciences infirmières (01.11.2021 - 30.10.2024)
 - Sandrine Turcotte, Département des sciences de l'éducation (26.10.2021 - 25.10.2024)
 - Marcella Ferrada-Videla, Département des sciences infirmières (26.10.2021 - 25.10.2024)
 - Geneviève Forest, Département de psychologie et psychoéducation (16.06.2022 - 13.06.2025)
 - Clément Chion, Département des sciences naturelles (16.06.2022 - 13.06.2025)
- Une personne versée en éthique;
 - Louis Perron (01.10.2020 - 30.09.2023)
- Une personne possédant une expertise juridique;
 - Me Julie Morrissette (01.10.2021 - 30.09.2024)

- Entre une (1) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
 - Louise Martin (29.04.2020 - 28.04.2023)
 - Pascal Roberge (14.06.2022 – 13.06.2025)
 - Audrey-Ann Tully de Cotret (27.09.2022 – 26.09.2025)
- D'une (1) à deux (2) personnes inscrites à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université;
 - Vacant

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

L'association générale des étudiant·es (AGE), qui a été avisée de la fin de mandat d'un poste de personne étudiante au sein du CER, a recommandé la nomination de deux personnes, lors de son assemblée générale tenue le 1^{er} novembre 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7005 concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche de l'UQO (**Audrey Bujold, Marie-Claude Desjardins**); laquelle est jointe en appendice.

9.- **Nomination de membres au comité permanent visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel de l'UQO**

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*. L'article 6.2 de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* précise la composition de ce comité permanent. Ainsi, le comité est composé des personnes suivantes :

- Deux (2) postes de personnes professeures;
 - Paul R. Carr (01.08.2020 – 31.07.2022)
 - Isabelle Marchand (18.06.2021 – 17.06.2023)
- Deux (2) postes de personnes chargées de cours;
 - Catherine Béland (01.01.2021 – 31.12.2022)
 - Laurence Clennett-Sirois (18.06.2021 – 17.06.2023)
- Deux (2) postes de personnes étudiantes;
 - Madeleine Lefebvre (08.12.2020 – 07.12.2022)
 - Mireille Tchola Koto Sounon (16.06.2022 – 13.06.2024)
- Un poste de personne employée (personnel de soutien, personnel professionnel ou personnel administratif);
 - Poste vacant
- Un poste de personne étudiante salariée;
 - Marie-Eve Blackburn (15-02-2022 – 14-02-2024)
- Un poste de cadre;
 - Stéphanie Demers (26.10.2021 – 25.10.2023)
- La personne occupant la fonction de secrétaire général ou son mandataire;
 - Sophie Ouellet, secrétaire générale

Le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin pourvoir le poste vacant de personne employée. Le Secrétariat général a reçu une candidature, soit celle de madame Rebecca Plesz.

De plus, le Syndicat des chargées et chargés de cours a désigné madame Catherine Béland pour un nouveau mandat débutant le 1^{er} janvier 2023.

Le conseil d'administration est donc invité à pourvoir à ces nominations pour un mandat de deux ans sur recommandation de la secrétaire générale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7006 concernant la nomination de membres au comité permanent visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel de l'UQO (**Rebecca Plesz, Catherine Béland**); laquelle est jointe en appendice.

10.- **Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention l'UQO**

La *Politique de santé, sécurité et prévention* prévoit à son article 8.3, un comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes :

- Une personne étudiante de premier cycle;
- Un personne étudiante aux cycles supérieurs;
- Une personne professeure;
- Une personne chargée de cours;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- Un membre du personnel administratif;
- Un ou une cadre;
- Le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, président ou présidente du Comité;
- Le ou la responsable de la santé, sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du Comité.

Sauf exception, ces membres sont nommés pour une période de deux ans.

Le 17 novembre 2022, le Secrétariat général a reçu une correspondance de l'Association du personnel administratif à l'effet de pourvoir le poste vacant. Le conseil d'administration est donc invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 6 décembre 2022 et se terminant le 30 avril 2024, sur recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7007 concernant la nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention l'UQO (**Benoit Brassard**); laquelle est jointe en appendice.

11.- **Nomination de la représentante de l'UQO au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits**

Le 15 juin 2020, le conseil d'administration nommait madame Geneviève Lapointe, agente de recherche au Décanat des études comme représentante de l'Université au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits, pour un premier mandat de deux (2) ans commençant le 1^{er} septembre 2020. Ce mandat a pris fin le 31 août 2022 et madame Lapointe ne souhaite pas solliciter un deuxième mandat.

Le conseil d'administration est donc invité à désigner une nouvelle personne pour représenter l'Université au sein du conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits, et ce, pour un mandat de deux (2) ans commençant le 5 décembre 2022. La personne recommandée est madame Annick Garneau, agente de soutien administratif à la comptabilité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7008 concernant la nomination de la représentante de l'UQO au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits (**Annick Garneau**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

12.- **Affaires administratives et financières**

Madame Murielle Côté, directrice du Service des finances, se joint à la séance (visioconférence) pour le traitement des points 12.1 à 12.4 (16 h 50).

12.1 Engagement financier de l'UQO dans le cadre du projet de Campus unifié

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) soumettait en 2018 une demande d'appui financier au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) afin de construire un bâtiment permettant d'enrichir son offre de formation et de créer un campus unique à Gatineau en rapatriant les programmes d'études et les services du pavillon Lucien-Brault au pavillon Alexandre-Taché. Une convention d'aide financière a été conclue entre le MES et l'UQO permettant l'octroi d'une somme de 2,6 M\$ pour la réalisation d'un dossier d'opportunité (DO) du projet d'unification du campus de l'UQO.

Dans le cadre de l'élaboration du DO, une analyse immobilière a été complétée en octobre 2022 par la Société québécoise des infrastructures (SQI). Cette analyse conclut que l'option répondant le plus aux besoins de l'établissement consiste à un agrandissement de 18 945 mètres carrés bruts (m²) au cœur du pavillon Alexandre-Taché. Le coût du projet est évalué à 218 M\$. Cette estimation comprend le coût direct de construction de 141 M\$ et un montant total de 77 M\$ pour honoraires, frais indirects et réserves pour risque.

Le MES investirait une somme correspondant à 203,8 M\$, montant qui demeure à être confirmé. Une somme approximative de 3 M\$ de l'enveloppe de maintien des actifs provenant du MES pourrait être utilisée pour le réaménagement et la rénovation des bâtiments existants en lien avec le projet de Campus unifié. L'UQO a déjà amassé une somme de 2,3 M\$. Une somme de 8,9 M\$ devra être amassée au cours des prochaines années, sans venir compromettre le développement de programmes, ni nuire à sa mission d'enseignement et de recherche et de création. L'UQO préfère ne pas contracter d'emprunt dans la mesure du possible, mais plutôt se dégager des marges de manœuvre annuellement, à même son budget de fonctionnement, en prévision du respect de son engagement financier. Toutefois, si l'UQO devait procéder à un emprunt, on peut estimer à 800 000 \$ annuellement le remboursement d'un emprunt de 8,9 M\$ emprunté sur une période de 25 ans à un taux d'intérêt de 6,25 %. De cette somme de 8,9 M\$, la Fondation de l'UQO s'est engagée à mener une campagne de financement afin de contribuer au financement du projet à la hauteur minimale de 5 M\$.

Dans le cadre du montage financier du dossier d'opportunité (DO), la Société québécoise des infrastructures (SQI) exige une lettre d'engagement de l'UQO quant à sa part de financement du projet. Étant donné que la Fondation n'a toujours pas dans ses coffres la somme de 5 M\$, cette somme doit être traitée comme un financement de l'UQO dans le cadre du dépôt du DO.

Montage financier - projet du campus unifié

	En millions de \$
Coût de projet	218 \$
Financement provenant du MES	
PQI - Nouvelles initiatives, MES	203,8 \$
Maintien des actifs, MES	3
Sous-total du financement du MES	206,8
Apports de l'établissement	
Fonds - en réserve	2,3
Apports futurs	8,9
Sous total - apports de l'établissement	11,2
Total du financement et des apports	218 \$

Madame Sylvie Charette se joint à la séance (17 h).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7009 concernant l'engagement financier de l'UQO dans le cadre du projet de Campus unifié; laquelle est jointe en appendice.

12.2 Approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2022-2023

I OBLIGATIONS

L'article 56.5 a) du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais* qui décrit les pouvoirs particuliers du conseil d'administration prévoit que celui-ci approuve le budget annuel révisé.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité du budget propose un budget révisé en équilibre pour l'année 2022-2023.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget révisé proposé pour l'année 2022-2023 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget révisé 2022-2023 vs Budget initial 2022-2023

	Budget initial 2022-2023 (\$=000)	Budget révisé 2022-2023 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	102 429,0 \$	108 561,3 \$	6 132,3 \$
Charges	100 020,5 \$	104 623,7 \$	4 603,2 \$
Moins : Virements interfonds	2 893,7 \$	3 934,2 \$	1 040,5 \$
Surplus (déficit) après virements interfonds	(485,2) \$	3,4 \$	488,6 \$

III FAITS SAILLANTS

Voici les principaux faits saillants de la révision budgétaire.

1. Contexte budgétaire

Les travaux relatifs au budget révisé ont été initiés dans un contexte annonçant une baisse significative de l'effectif étudiant. Considérant que cette baisse était supérieure à celle prévue au budget initial, et que le budget initial était déficitaire de l'ordre de 485 200 \$, une détérioration de la situation financière était alors envisagée. Les analyses produites ont permis de constater que l'équilibre, bien que circonstanciel, était projeté. Ce résultat repose sur des économies générées par le contexte de pénurie de main-d'œuvre ainsi que sur certains revenus non récurrents. Les budgets ont donc été révisés en considérant les besoins ainsi que la réalité de chaque service pour les prochains mois de l'année 2022-2023.

2. Processus budgétaire

L'exercice du budget révisé vise à revoir les hypothèses du budget initial et y apporter les ajustements nécessaires en fonction de la réalité des premiers mois et des prévisions pour les mois à venir. En ce sens, les responsables budgétaires ont été invités à réviser leurs budgets et à identifier les économies susceptibles de se concrétiser. Dans le cas de demandes budgétaires, celles-ci devaient être associées à des besoins découlant de coûts incompressibles, d'engagements contractuels ou encore à des coûts découlant de l'obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur.

Le comité de budget a procédé à l'analyse des demandes soumises et des réductions proposées. Il a aussi analysé toutes les opportunités pouvant être mises de l'avant avec les sommes résiduelles, non récurrentes, dégagées par les économies projetées.

3. Effectif étudiant

	Budget initial 2022-2023	Budget révisé 2022-2023	Écart	
			EEETP	%
Effectif étudiant total	4 655	4 552	(103)	-2,21%
Effectif étudiant déréglementé	202	273	71	35,15%
Effectif étudiant admissible au financement	4 453	4 279	(174)	-3,91%

L'effectif étudiant prévu au budget révisé 2022-2023 est en baisse par rapport au budget initial et à l'année précédente. Cette nouvelle prévision est établie à 4 552 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Il s'agit d'une variation de - 2,21 % par rapport à la prévision du budget initial (4 655 EEETP) et -2,94 % par rapport à l'effectif étudiant 2021-2022 (4 690 EEETP).

En excluant l'effectif déréglementé, qui n'est pas admissible au financement, les diminutions suivantes sont constatées, soit -3,91 % par rapport au budget initial 2022-2023 et - 4,80 % par rapport à l'effectif de 2021-2022.

En contrepartie, une hausse significative de 35,15 % des étudiants internationaux est intégrée aux prévisions budgétaires, ceux-ci représentant maintenant 273 EEETP, soit 6 % de la clientèle totale (4 % lors du budget initial).

Il est également important de souligner la hausse d'inscriptions perçue de la clientèle étudiante financée au 3^e cycle. Cette hausse influence favorablement le taux de pondération qui est utilisé aux fins de calcul de la subvention.

4. Produits

Les produits affichent une hausse de 6,1 M\$. La variation générée par la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) explique majoritairement l'écart.

Subvention de fonctionnement : (73,7 % des revenus totaux)

- Variation favorable de 4,46 M\$
- Cette hausse est principalement attribuable à une modification faite par le MES quant à la présentation de certaines subventions spécifiques. Ce changement se traduit par un transfert de 2,6 M\$ du fonds avec restrictions vers le fonds de fonctionnement. Ces financements et les dépenses afférentes devront être présentés au fonds de fonctionnement à partir de 2022-2023.
- La variation résiduelle de la subvention est expliquée par l'indexation et le réinvestissement du MES ainsi que par l'intégration d'enveloppes dédiées au fonds de fonctionnement.
- La perte de subvention relative à la baisse prévue de l'effectif étudiant admissible au financement (-3 M\$) est compensée, quant à elle, par la hausse perçue du taux de pondération générée par l'augmentation de clientèle au 3^e cycle (+1,1 M\$) et par une mesure d'atténuation du MES (+1,3 M\$) qui s'applique afin de garantir le financement d'un minimum de clientèle. (Financement d'un palier d'effectif minimal) (Perte nette relative à la baisse de clientèle financée de -0,6 M\$).

Droits de scolarité et autres revenus provenant des étudiants : (20,3 % des revenus totaux)

- Les produits associés aux étudiants (droits de scolarité et autres) subissent une variation favorable de 0,71 M\$ expliquée par la croissance des revenus générés par la hausse de la clientèle déréglementée qui vient éponger la diminution reliée à la baisse de clientèle financée.

Autres revenus : (6 % des revenus totaux)

- Finalement, certains revenus non récurrents à hauteur de 0,96 M\$, provenant d'autres sources, viennent contribuer à l'équilibre budgétaire, il s'agit entre autres de revenus d'intérêt et de revenus pour frais indirects de recherche.

5. Charges et virements interfonds

Les charges affichent une augmentation de 4,6 M\$ par rapport au budget initial.

- Cette hausse est le reflet de la contrepartie, en dépenses, associée à la variation de la subvention. Les financements spécifiques et les enveloppes dédiées, présentés au fonds de fonctionnement, ont des dépenses associées à la mise en œuvre des projets pour lesquels les sommes sont octroyées.
- La revue des budgets par les responsables budgétaires a permis d'identifier des économies à venir, permettant ainsi de récupérer les budgets qui ne seront pas requis pour cette année. Ces sommes ont pu être réinvesties, en continuité des grandes orientations du budget initial, dans des projets prometteurs tels que le développement du programme de droit, de la formation continue et de l'internationalisation et dans des innovations visant à améliorer les processus entourant la dotation de la main-d'œuvre.

Les virements interfonds subissent une variation de 1,04 M\$ relativement à l'acquisition d'immobilisations et/ou de projets capitalisables nécessitant un transfert budgétaire afin d'être présentés au fonds d'immobilisation (achats d'équipements 60 k\$, rénovation/entretien des résidences 380 k\$). Un virement discrétionnaire de 600 k\$ pour le campus unifié est inclus, cette somme est toutefois conditionnelle à un surplus équivalent en fin d'année financière.

Les dépenses se répartissent ainsi, en proportion similaire présentée au budget initial :

- La masse salariale représente 81 % du budget
- Les autres dépenses représentent 19 % du budget

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7010 concernant l'approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2022-2023; laquelle est jointe en appendice.

12.3 Approbation du budget révisé du fonds d'investissement de l'UQO pour l'exercice financier 2022-2023

Chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Le MES a rendu public son dernier *Plan quinquennal des investissements universitaires 2022-2027* (PQIU) à l'été 2022 et les montants consentis à l'UQO ont été modifiés depuis l'adoption du budget du fonds d'investissement par le conseil d'administration en avril dernier.

Pour cette raison, un budget révisé des investissements est présenté au conseil d'administration afin de refléter ces modifications et préciser les allocations accordées par le MES en 2022-2023. Les montants des enveloppes budgétaires allouées en 2022-2023 par le MES en immobilisations pour l'UQO sont les suivants :

• Enveloppe de réaménagement	644 000 \$
• Enveloppe de rénovation	<u>2 563 000 \$</u>
	3 207 000 \$
• Renouvellement du parc mobilier	133 000 \$
• Projets en ressources informationnelles	300 000 \$
• Sécurité de l'information	<u>72 200 \$</u>
	<u>3 712 200 \$</u>

Par la même occasion, une revue des projets a été effectuée en fonction des nouveaux éléments d'information connus depuis le début de l'année financière. Pour 2022-2023, les investissements prévus pour la réalisation des projets sont les suivants :

• Enveloppe de réaménagement	614 512 \$
• Enveloppe de rénovation	3 460 405 \$
• Prise en charge du déficit du maintien des actifs	<u>419 819 \$</u>
	4 494 736 \$
• Renouvellement du parc mobilier	369 646 \$
• Projets en ressources informationnelles	525 990 \$
• Sécurité de l'information	<u>44 596 \$</u>
	<u>5 434 968 \$</u>

Certains travaux peuvent s'ajouter en cours d'année selon la nécessité et l'urgence de procéder. De plus, certains projets peuvent être révisés à la hausse ou à la baisse en cours d'année selon la nature, l'ampleur et les besoins des travaux.

La rectrice souligne que les montants importants alloués en informatique sont en grande partie dus aux nombreuses demandes gouvernementales liées à la sécurité informationnelle, lesquelles vont au-delà des dispositions de la *Loi 25* en matière de protection des renseignements personnels.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7011 concernant l'approbation du budget révisé du fonds d'investissement de l'UQO pour l'exercice financier 2022-2023; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7012 concernant l'approbation de la liste des projets financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2022-2023; laquelle est jointe en appendice.

12.4 Orientations budgétaires 2023-2024

Dans le cadre de la préparation du budget 2023-2024, le conseil d'administration est invité à adopter les principales orientations qui guideront les gestionnaires dans leurs choix stratégiques et opérationnels en matière de gestion budgétaire.

Outre les engagements contractuels de l'UQO, ses obligations statutaires ainsi que ses engagements envers le ministère de l'Enseignement supérieur, il est proposé de retenir les orientations suivantes pour l'élaboration du budget 2023-2024 :

1. Soutenir les travaux de mise en œuvre de la planification stratégique 2022-2026 de l'UQO;
2. Soutenir la santé mentale de notre communauté en valorisant un campus favorable à une santé mentale florissante, et en assurant un soutien psychologique à celle-ci;
3. Mettre en place et promouvoir des outils pour renforcer la sécurité informationnelle;
4. Développer la formation continue dans des secteurs de pointe et selon des approches flexibles et innovantes;
5. Poursuivre et soutenir le projet de consolidation immobilière du campus de Gatineau;
6. Poursuivre et soutenir le projet d'agrandissement du Campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7013 concernant les orientations budgétaires 2023-2024; laquelle est jointe en appendice.

13.- Affaires générales et institutionnelles

13.1 Présentation de l'Atelier de développement durable

Madame Nadine Charet, coordonnatrice du Pôle en enseignement supérieur de

l'Outaouais (PESO), madame France Fouquette, directrice du Cabinet de la rectrice, et monsieur Jesse Schnobb, étudiant et consultant, se joignent à la séance pour le traitement du point 13.1 (17 h 37).

Madame Chauret présente le PESO, lequel vise faciliter le développement et à mettre en œuvre des projets interinstitutionnels en enseignement supérieur de l'Outaouais afin d'accroître la réussite éducative tout en répondant à des enjeux régionaux. Outre l'UQO, les établissements membres sont notamment le Cégep de l'Outaouais et le Cégep Heritage.

Quatre (4) objectifs sont à la base des démarches du PESO, soit :

1. Améliorer l'offre de formation et la fluidité des parcours et favoriser des transitions harmonieuses et de qualité en enseignement supérieur;
2. Favoriser le rapprochement des cégeps et des universités avec l'enseignement secondaire afin d'attirer les jeunes, notamment les jeunes femmes, dans les programmes d'études liés aux technologies de l'information;
3. Favoriser l'accessibilité et la réussite éducative des personnes étudiantes en enseignement supérieur, notamment des groupes en quête d'équité en déployant des pratiques et des mesures adaptées aux besoins de ces personnes et en les soutenant dans leur diversité;
4. Répondre à des besoins régionaux d'adéquation formation-emploi et enrichir l'expérience étudiante.

De nombreux projets à caractère institutionnel sont financés annuellement par le PESO, dont plusieurs se sont tenus à l'UQO. Monsieur Jesse Schnobb est notamment porteur du projet de l'*Atelier de développement durable*.

Monsieur Schnobb présente son projet, lequel a comme objectif d'ancrer des travaux étudiants dans des enjeux concrets de développement durable des institutions postsecondaires de l'Outaouais en utilisant une approche d'éducation expérientielle. Ce projet sert à influencer les trajectoires de vie des étudiants afin de créer des passerelles vers le monde de la recherche universitaire et/ou vers le démarrage d'une entreprise. En tant que projet collectif, il permet la consolidation d'une culture entrepreneuriale et intrapreneuriale (vie étudiante) en continuum.

Les membres se disent enchantés par ces projets mobilisateurs et enthousiasmants et félicitent chaleureusement madame Chauret et monsieur Schnobb.

Le président décrète une suspension de la séance, à 18 h 08, pour le repas. Mesdames Nadine Chauret et France Fouquette ainsi que monsieur Schnobb quittent la séance.

Le président confirme la reprise des travaux à 18 h 50.

13.2 Information du président

Il fait savoir qu'il a participé à deux cérémonies de collation des grades, soit l'une à Saint-Jérôme et l'autre à Gatineau. Il souligne les réalisations remarquables des trois personnes qui ont reçu cette année un doctorat *honoris causa* de l'UQO, soit monsieur Paul-André Boucher, madame Farah Alibay et madame Régine Laurent. Ils ont livré des messages inspirants, émouvants et porteurs d'optimismes aux diplômées et diplômés et c'est une grande fierté pour l'Université d'avoir pu les honorer.

Il a tenu plusieurs rencontres avec la rectrice, dont quelques-unes pour la préparation des réunions du conseil d'administration. Il a également été invité par le comité de direction à assister à la préparation de la présentation du budget révisé.

13.3 Information de la rectrice

Collation des grades

À l'instar du président, elle salue la grande qualité des cérémonies et évoque plusieurs moments touchants vécus avec les diplômées et diplômés qu'elle qualifie de fort inspirantes et inspirants, tout comme les récipiendaires des doctorats *honoris causa*. Elle se dit aussi grandement touchée par l'équipe d'employés et employées qui travaillait à la collation des grades et qui a pris le temps de souligner son anniversaire.

Elle témoigne de sa reconnaissance envers tout le personnel de l'UQO, toutes catégories confondues, pour le travail accompli depuis son arrivée en poste et la reconnaissance qui en rejaillit sur l'Université. Elle fait en effet savoir qu'elle reçoit de nombreux témoignages fort élogieux à propos de l'UQO et souligne que cela ne pourrait être possible sans le travail exceptionnel de tous et toutes.

Planification stratégique 2022-2026

Elle informe les membres que la mise en œuvre des chantiers du plan stratégique avance bien et que les responsables de chantiers ont notamment reçu leurs mandats. Un bilan sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil d'administration et plus particulièrement en ce qui concerne l'internationalisation. À l'intention d'une membre, elle précise que des bilans seront présentés au conseil tous les six mois environ, mais qu'ils pourraient être devancés au besoin selon les résultats obtenus ou les difficultés rencontrées.

14.- Affaires académiques

14.1 Projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en génie électrique (profil mémoire) (M. Sc. A.)

Le développement d'une maîtrise en génie électrique (profil mémoire) est prévu par la direction de l'UQO ainsi que par le corps professoral du Département d'informatique et d'ingénierie depuis l'ouverture du baccalauréat du même domaine. Le programme de deuxième cycle permettra à l'Université d'offrir la continuité de la formation dans la discipline du génie électrique.

La maîtrise en génie électrique (profil mémoire) s'adresse aux étudiantes et étudiants qui souhaitent maîtriser les connaissances et le savoir-faire qui conduiront à des réalisations de haut niveau dans le domaine du génie électrique. Le programme permettra de suivre et d'analyser les tendances du domaine dans des sujets actuels, la recherche étant d'une importance particulière dans le cheminement offert. L'UQO possède déjà une partie de l'expertise pour offrir le programme de même qu'un bassin local de candidates et candidats potentiels intéressés à poursuivre une formation de cycle supérieur.

Le projet a reçu l'avis favorable de la commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) le 15 novembre 2021. Il est actuellement à l'étude par le comité des programmes universitaires (CPU) du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Les membres du conseil d'administration sont invités à ouvrir les admissions à la maîtrise en génie électrique (profil mémoire) sous réserve de la réception de la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant du programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7014 concernant le projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en génie électrique (profil mémoire) (M. Sc. A.); laquelle est jointe en appendice.

14.2 Embauche d'une professeure régulière au Département de droit

Suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e, le Département de droit a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département de droit recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Adeline Audrierie à titre de professeure régulière au site de travail Gatineau.

L'on convient unanimement en séance d'ajouter à la résolution une mention rendant l'octroi de la permanence à madame Audrierie à titre de professeure régulière conditionnel à l'obtention d'un doctorat.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7015 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de droit (**Adeline Audrierie**); laquelle est jointe en appendice.

14.3 Embauche d'une professeure régulière au Département de droit

Suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e, le Département de droit a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département de droit recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Clémence Bensa à titre de professeure régulière au site de travail Gatineau.

C'est avec grand enthousiasme que sont saluées en séance les deux premières embauches de professeures du Département de droit, lesquelles constituent un moment marquant pour l'Université dans ce projet de longue haleine.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite porte à l'attention des membres que plus de 60 candidatures ont été reçues suite à l'affichage. Il ajoute aussi que déjà plus d'une centaine de demandes d'admission d'étudiants et étudiantes ont été reçues pour le nouveau programme en droit.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7016 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de droit (**Clémence Bensa**); laquelle est jointe en appendice.

14.4 Projet de répartition des postes de professeur·e par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2023-2024

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite a discuté avec les directeurs de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeur·e par département pour l'année 2023-2024, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la Convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2023-2024 est fixé à **246**.

Conformément à la *Politique générale de répartition des postes de professeur·e*, le présent projet de répartition des postes de professeur·e par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2023-2024 a été soumis à la commission des études, pour recommandation au conseil d'administration, le 21 novembre 2022 (résolution 400-CE-3256).

Le projet de répartition des postes tient compte :

- des résultats de la répartition préliminaire (aussi appelée répartition théorique);
- des besoins exprimés par les départements;
- des discussions tenues en comité des affaires départementales sur le sujet.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2022-2023 :

Département des sciences administratives

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 36 postes, soit trois postes en moins que la répartition effective au 1^{er} mai 2022.
 - Au cours de l'année, un poste a été transféré au Département des sciences infirmières;
 - Au cours de l'année 2022-2023, deux postes ont été transférés au Département de droit;
 - Au cours de l'année 2023-2024, deux postes seront transférés au Département des sciences infirmières;
 - Ceci portera à 34 le nombre de postes au département.

Département de relations industrielles

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 13 postes, soit 2 postes en moins par rapport à la répartition effective au 1^{er} mai 2022.
 - Au cours de l'année 2022-2023, un poste a été transféré au Département des sciences comptables;
 - Abolition d'un poste au secteur disciplinaire *Relations de travail, syndicalisme et sociologie* du site de travail de Gatineau.

Département des sciences comptables

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 12 postes, soit 1 poste en moins par rapport à la répartition effective au 1^{er} mai 2022.
 - Au cours de l'année 2022-2023 un poste a été transféré du Département de relations industrielles au Département des sciences comptables;
 - Transfert du poste occupé par la professeure Muriel Dufour dans le secteur disciplinaire *Fiscalité* au secteur disciplinaire *Comptabilité financière* au site de travail de Gatineau;
 - Abolition d'un poste du secteur disciplinaire *Certification* au site de travail de Gatineau.

Département des sciences de l'éducation

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 32 postes, soit le même nombre de postes que 2022.
 - Au cours de l'année 2022-2023, un poste du Département d'études langagières a été transféré au Département des sciences de l'éducation au secteur disciplinaire *Théories et fondements* en sciences de l'éducation;
 - Abolition d'un poste au secteur disciplinaire *Adaptation scolaire et orthodidactique*;
 - Modification du libellé du secteur disciplinaire *Administration scolaire* sera intitulé dorénavant *Leadership et gestion en éducation*;
 - Transfert d'un poste du secteur disciplinaire *Didactique des sciences et technologie* au site de travail de Gatineau au secteur disciplinaire *Didactique des mathématiques* au site de travail de Saint-Jérôme.

École multidisciplinaire de l'image

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 10 postes, soit 1 poste de plus par rapport à la répartition effective au 1^{er} mai 2022.
 - Transfert de deux postes du Département des études langagières (département qui a été aboli);
 - Abolition d'un poste au secteur disciplinaire *Arts, lettres et langue*.

Département de droit

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 2 postes.

Département d'informatique et d'ingénierie

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 21 postes, soit un poste en moins que la répartition effective au 1^{er} mai 2022.
 - Abolition d'un poste au secteur disciplinaire *Informatique* au site de travail de Gatineau;
 - Création d'un poste non intégré au secteur disciplinaire *Informatique* au site de travail de Saint-Jérôme.

Département de psychoéducation et psychologie

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 38 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1^{er} mai 2022.

Département des sciences infirmières

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 30 postes, soit un poste de plus que la répartition effective au 1^{er} mai 2022.
 - Au cours de l'année 2022-2023, un poste a été transféré du Département des sciences administratives au Département des sciences infirmières;
 - Au cours de l'année 2023-2024, lorsque des postes se libéreront au Département des sciences administratives, deux d'entre eux seront transférés au Département des sciences infirmières au site de travail de Saint-Jérôme dans le secteur disciplinaire *Intervention infirmière*;
 - Ceci portera à 32 le nombre de postes du département.

Département de travail social

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 20 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1^{er} mai 2022.

Département des sciences sociales

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 20 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1^{er} mai 2022.

Département des sciences naturelles

- La répartition effective au 1^{er} mai 2023 sera de 12 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1^{er} mai 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7017 concernant le projet de répartition des postes de professeur·e par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2023-2024; laquelle est jointe en appendice.

15.- Nominations**15.1 Nomination d'un membre au comité d'audit externe de l'UQO pour l'année 2022-2023**

Le comité d'audit externe est un comité créé par le conseil d'administration dont la composition et le mandat sont régis par les articles 91 et 93 du *Règlement général*. Ce comité est composé de quatre membres externes du conseil d'administration, dont le président ou la présidente ou le vice-président ou la vice-présidente. Il doit compter parmi ses membres externes, autant que faire se peut, une ou des personnes ayant une compétence en matière comptable ou financière.

Le conseil, au moment de procéder à la composition des comités, nomme parmi les membres admissibles pour siéger à tel comité, une personne pour agir à titre de président ou de présidente.

Le comité d'audit externe exerce les pouvoirs suivants :

- approuver le plan de vérification interne;
- s'assurer d'une utilisation optimale des ressources financières de l'Université;
- veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- s'assurer des suivis nécessaires auprès de l'auditeur externe;
- s'assurer de la mise en place et appliquer un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'Université;
- réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'Université et qui est portée à son attention;
- s'assurer de la qualité des états financiers;
- examiner les états financiers avec l'auditeur externe nommé par le conseil;
- recommander au conseil l'approbation des états financiers;

- recommander au conseil la nomination d'un auditeur externe.

Le mandat de madame Samantha Villeneuve étant échu depuis le 21 mars 2022, le conseil est invité à y nommer un membre ainsi qu'une personne à la présidence.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 453-CA-7018 concernant la nomination d'un membre au comité d'audit externe de l'UQO pour l'année 2022-2023 (**Samantha Villeneuve, Najat Kamal**); laquelle est jointe en appendice.

16.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

17.- Dépôt de documents

**17.1 Reddition de comptes - Rapport sur l'application de la politique « sans fumée » :
Établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire**

18.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 13 février 2023 à 16 h 30.

La rectrice informe les membres qu'il est possible qu'une réunion extraordinaire se tienne en janvier prochain afin de présenter des dossiers en lien avec l'internationalisation.

19.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Denis Langlois, secrétaire général adjoint